

Association des établissements  
cantonaux d'assurance incendie  
Certification de personnes  
Case Postale  
Bundesgasse 20  
3001 Berne

Association des établissements  
cantonaux d'assurance incendie  
Certification de personnes  
Case Postale  
Bundesgasse 20  
3001 Berne

Demande d'admission à l'examen fédéral :

## Expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral

---

Selon : **Règlement** concernant l'examen professionnel supérieur d'expert/e  
en protection incendie du 18 mai 2015

**Directive** sur le règlement de l'examen professionnel supérieur  
d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral du 1 juin 2016

Lieux d'examen :

- **Messe Basel**
- **Würth Haus, Rorschach**
- **Hotel Sempachersee, Nottwil**

Examen oral : lundi 1F novembre 201J - { ^!&^âãG novembre 201J

Examen écrit : jeudi G novembre 201J

---

Langue :                      français                      allemand                      italien

Répétition :                      Non

Oui

## Requérant

### 1. Adresse privée (pas l'adresse professionnelle !)

Formule d'appel :

Prénom :

Nom :

Rue / numéro :

Case postale :

NPA :

Lieu :

Canton de domicile :

Pays :

Téléphone (fixe) :

Téléphone (mobile) :

E-mail:

Date de naissance :

Nationalité :

Numéro AVS (13 chiffres) :

Sexe :

Lieu d'origine :

### 2. Adresse de facturation (sans indication d'adresse de facturation, la facture sera automatiquement envoyée à l'adresse du requérant)

Nom de l'entreprise :

Rue / numéro :

Case postale :

NPA :

Lieu :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Pour les entreprises à l'étranger, n° de TVA :

Le cas échéant, n° de référence de la facture :

### 3. Consentement

Le requérant prend connaissance du règlement d'examen et de la directive correspondante et déclare les accepter.

### 4. Protection des données

L'AEAI accorde beaucoup d'importance à la protection des données. Elle enregistre donc uniquement les données personnelles qui lui sont absolument nécessaires. Par exemple : pour traiter cette demande ou pour pouvoir fournir les prestations qui en découlent, de même que pour la facturation ou pour remplir ses devoirs légaux.

Suite à votre demande, nous enregistrerons les données suivantes vous concernant :

- Toutes les données que vous nous communiquerez au moyen du présent formulaire
- Vos documents d'examen
- Votre résultat d'examen
- Les données de facturation qui en découleront

Nous conserverons vos données aussi longtemps que nécessaire tel que prévu par la loi ou par notre accréditation (généralement pour une durée de dix ans, ou pour pouvoir vérifier que vous remplissez les conditions de prolongation de votre certificat AEAI. Nous supprimerons votre inscription dans le répertoire en ligne dès que la durée de validité de votre certificat sera échu.

Nous souhaiterions également vous transmettre des informations concernant les formations continues, les cours et d'autres sujets similaires. Ces informations porteront sur des offres de l'AEAI ou de prestataires tiers pouvant compter comme de la formation continue pour la prolongation du certificat AEAI. Nous ne transmettrons en aucun cas vos données à des tiers.

**Oui**, j'accepte que l'AEAI m'informe de telles offres.

L'AEAI élargit aussi en permanence la gamme de ses prestations. Pour pouvoir améliorer nos offres (par ex. dans le domaine de la formation ou de la protection incendie), nous aimerions connaître votre avis de temps en temps et souhaiterions donc vous envoyer un sondage.

**Oui**, j'accepte que l'AEAI me contacte de temps en temps pour des sondages.

En cas de doute concernant la protection des données, vous pouvez prendre contact avec le chargé pour la protection des données de l'AEAI par e-mail ([datenschutz@vkg.ch](mailto:datenschutz@vkg.ch)) ou par téléphone (031 320 22 22).

### 5. Demande de certificat de compétence : expert/e en protection incendie AEAI

**Oui**, après réussite de l'examen, le requérant **souhaite** aussi recevoir, en plus d'un diplôme fédéral, un certificat de compétence de l'AEAI. Le certificat est valide durant 5 ans. Pour conserver le certificat, il faut apporter la preuve d'une participation à dix journées de formation continue durant une période de validité du certificat. Trois journées par année au maximum peuvent être comptées au nombre des unités de perfectionnement. La prolongation du certificat AEAI est payante. La première délivrance n'est pas payante.

Le certificat est inscrit pour la durée de validité dans un répertoire public de l'AEAI avec nom, prénom, canton, indication de l'examen réussi, numéro du certificat de compétence AEAI et durée de validité de ce dernier.

## 6. Documentation exigée

Les documents suivants doivent être envoyés à l'AEAI avec le présent formulaire :

- Annexe « Auto-déclaration avec confirmation de l'employeur » dûment complétée
- Curriculum vitae et certificats de travail
- Certificat de capacité ou diplôme
- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo

Des informations précises concernant les documents à fournir sont disponibles dans le règlement d'examen.

La décision d'admission est basée sur les documents fournis. Si ces derniers ne suffisent pas ou sont incomplets, l'admission ne peut pas être accordée.

## 7. Enregistrement électronique

En complément à l'envoi de cette inscription personnelle signée avec les annexes susmentionnées, le requérant doit créer un compte avec ses données personnelles ou actualiser son compte déjà existant sur [www.vkfausbildung.ch](http://www.vkfausbildung.ch).

### Confirmation :

**Oui**, je confirme avoir créé mon compte ou avoir mis à jour mes données personnelles sur [www.vkfausbildung.ch](http://www.vkfausbildung.ch).

## 8. Taxe d'examen et tenue de l'examen

La taxe d'examen doit être versée dans les délais. En cas de retard de paiement, l'admission est refusée. Le règlement d'examen fait foi.

Les taxes et autres frais sont régis par le règlement en vigueur relatif aux taxes du département Formation de l'AEAI.

Si, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'AEAI est dans l'incapacité de fournir au moment convenu la prestation prévue, les taxes d'examen sont alors remboursées au candidat.

## 9. Déclaration de consentement

Le requérant déclare par la présente :

- avoir rempli entièrement et conformément à la vérité tous les documents transmis.
- avoir pris connaissance du règlement d'examen et de son/ses annexe/s et/ou de la directive.

**Requérant** (Signature)

Prénom :


Nom :

Date :

Signature :

---

En cas de questions, veuillez vous adresser au secrétariat pour la certification de personnes :

 +41 (0)31 320 22 22 ou

 [certification@vkf.ch](mailto:certification@vkf.ch)

